



COMMUNE DE VINÇA

ARRETE DU MAIRE

n° 230421-035 : portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement à Vinça – Travaux Avenue du Général de Gaulle.

Le Maire de la Commune de Vinça,

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière ;

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la demande déposée le 20 avril 2023 par l'entreprise **SAS ECL**, sise 14 rue de Barcelone à Le Soler (66270), représentée par ROUCH Gérald, afin de procéder à des travaux de mise en service d'un lotissement pour le compte d'ENEDIS, Avenue du Général de Gaulle à Vinça (66320).

Considérant que pour permettre la bonne exécution des travaux et assurer la sécurité des agents de la l'entreprise SAS ECL ou des personnes chargées de leur mise en œuvre, du public et des usagers des voies, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : du mercredi 26 avril au mercredi 10 mai 2023, la circulation alternée sera mise en place sur la portion de l'avenue du Général de Gaulle comprise entre l'intersection de ladite avenue avec la rue du Conflent et le numéro 129 de ladite avenue à Vinça (66320). Elle sera matérialisée par l'entreprise au moyen de panneaux de signalisation ;

Article 2 : : Durant cette même période, le stationnement sera interdit sur la portion de voie précisée à l'article 1^{er} ;

Article 3 : La signalisation au droit et aux abords des travaux sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux par le demandeur. Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifiée et complétée.

ARTICLE 3 : : MM. le demandeur, le Secrétaire Général de Mairie de la Commune de Vinça, le responsable des Services Techniques et les agents de Surveillance de la Voirie Publique de Vinça, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ille sur Têt sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Vinça, le 21 avril 2023.



**Le Maire,
Bruno GUÉRIN.**